MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjoints - Mme GOUELLE - Mme LEROY - Mme LEFRANC - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - Mme DENAIS - M. BRETHON

Absents excusés : Mme LAMY - Mme FILLEUL - M. PAUL - M. COULOMBIER - Mme

BINARD

Secrétaire de séance : M. VILQUIN

Accessibilité de la voirie (PAVE).

Monsieur le Maire présente au conseil le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics), qui doit être adopté avant le 30 octobre 2015. Ce plan devra prendre en compte les déficiences visuelles, auditives, intellectuelles et physiques de nos concitoyens.

Monsieur Fourré, adjoint à la voirie et aux réseaux, précise les réalisations à effectuer, pour un montant total de 181 760 € HT. Les travaux s'étaleraient jusqu'en 2019-2020.

Monsieur Brethon demande qu'un ordre de priorité soit établi par rapport aux flux de circulation piétonniers.

Monsieur Lucas souligne que les dotations vont continuer de diminuer (moins 12% en 2015 soit 42 000 €), alors que dans le même temps l'Etat impose ces nouvelles dépenses aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le PAVE à l'unanimité.

Lettre de M. Vion concernant les arrêts de cars situés "Grande Rue".

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Vion relatif aux arrêts de cars dans la Grande Rue. Toutefois, le réseau de transports Manéo est une compétence départementale et la demande doit leur être adressée directement.

- Lettre de M. Vion concernant la circulation dans le village du Haut Mesnil.

Monsieur le Maire lit devant l'assemblée délibérante un courrier relatif à la circulation d'engins agricoles dans le village du Haut Mesnil. Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas prendre un arrêté interdisant la circulation sur cette route desservant des exploitations agricoles ; par contre, le chemin dit des Cages pourrait être rétabli dans le cadre du réaménagement foncier lié aux travaux du contournement de Sartilly. Monsieur Fourré fait savoir que ces travaux ne pourraient pas avoir lieu avant 2017, et propose provisoirement de

sécuriser les bas côtés par la pose de blocs de pierre. Monsieur le Maire invite M. Vion à prendre la parole. Celui-ci refuse la proposition de M. Fourré.

- <u>Lettre des habitants du village La Ganerie concernant la vitesse des véhicules.</u>

Monsieur le Maire fait part au conseil de pétitions des habitants du village La Ganerie concernant la vitesse excessive des véhicules sur cette voie.

Monsieur Fourré indique qu'une étude de la DDTM sur cette route a été effectuée et qu'il en résulte qu'à cet endroit la vitesse est globalement respectée.

Monsieur le Maire propose néanmoins au conseil un aménagement visant à réduire la vitesse, à condition que les communes de Dragey-Ronthon et de Champcey participent au prorata de la longueur de voirie.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- <u>Déploiement des bornes électriques pour recharger des véhicules.</u>

Monsieur Fourré donne lecture d'un courrier émanant du département et concernant l'installation de deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques. Ces bornes, d'une surface de 30 m², pourraient être installées sur la Place de la Mairie dans un espace restant à déterminer. Le coût de cette installation s'élève à 2 900 €.

Le conseil municipal accepte par 13 voix pour et une abstention.

- Ecoulement des eaux pluviales au village La Châtre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 10 682 € HT de l'entreprise ETP Loisel pour des travaux de réseau d'eau pluviale au village La Châtre.

- Lettre de M. Elie GOSSE concernant la vente de la parcelle AB 353.

Le conseil municipal accepte l'achat de la parcelle cadastrée AB 353 (504 m²) appartenant à M. Elie Gossé pour l'euro symbolique, sous réserve d'une acquisition par acte administratif.

- Effacement de réseaux : la Vergée et le château d'eau.

Monsieur le Maire présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications "Rue du Château d'eau". Le coût prévisionnel de ce projet est de 39 000 € HT ; conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune s'élèverait à environ 8 800€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

- <u>Correspondant défense.</u>

Suite à la démission de Monsieur Desbissons, Monsieur Louis dit Guérin est nommé correspondant défense.

- <u>Horaires de la Mairie.</u>

Afin de correspondre aux horaires des écoles, la mairie sera désormais ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.